

COMMUNIQUE DE PRESSE du 8 AVRIL 2016



Pologne :

les droits et la santé des femmes à nouveau pris en otage

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes exprime sa vive préoccupation devant le projet de loi du Gouvernement polonais visant à restreindre drastiquement les droits sexuels et reproductifs des femmes.

Le droit à l'avortement des femmes polonaises avait déjà été strictement réduit en 1993. Les femmes ne pouvaient y avoir recours qu'en cas de péril pour la santé ou la vie de la mère, de malformation grave et lorsque la grossesse résultait d'un viol ou d'un inceste. Le dispositif pénal prévoit un emprisonnement de 2 ans pour les médecins et les femmes recourant à l'IVG hors de ces cas. Cette loi a déjà contraint nombre de femmes à se rendre à l'étranger pour y pratiquer une IVG, ou en revenir aux méthodes archaïques que trop de femmes continuent de connaître dans le monde : les aiguilles à tricoter ou le cintre, devenu le symbole des manifestantes polonaises, avec de lourdes conséquences sur la santé des femmes, voire au prix de leur vie. Nul ne peut les ignorer.

Le projet de loi actuel envisage d'interdire presque totalement l'accès des femmes à l'IVG, un avortement ne pourrait être effectué que pour préserver la vie de la mère. Les sanctions pénales seraient encore alourdies : 5 ans d'emprisonnement. Par ailleurs, la pilule d'urgence serait interdite, comme les tests pré-nataux.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes réaffirme l'universalité du droit des femmes à disposer librement de leur corps et à maîtriser leur fécondité. Ce droit humain fondamental a été inscrit dans la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a été réitéré dans le Programme d'Action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement, la Déclaration et la Plate-forme d'Action de la Conférence de Pékin de 1995. Le recul d'un des Etats-membres de l'UE sur ses engagements serait inacceptable.

Comme pour l'Espagne en 2014, la solidarité et la mobilisation des défenseur.e.s des droits des femmes dans toute l'Europe, peut aider les femmes et les hommes polonais.es à mettre en échec ce projet liberticide. Des membres du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes participeront à la manifestation organisée le 10 avril.

Contact : Margaux COLLET - Responsable des études et de la communication - 06 09 14 43 06
- 01 42 75 86 94 – margaux.collet@pm.gouv.fr